

# Réunion du Conseil Municipal

## Du 18 janvier 2019 à 9 heures 15

L'an deux mille dix-neuf et le dix-huit janvier l'assemblée régulièrement convoqué le 14 janvier 2019, s'est réuni sous la présidence de Robert BOUDON

Sont présents : Robert BOUDON, Monique DELFAU, Monique LOUVRIER, Christian LAURAIRE, Michel BOUDON, Jean ALBARET, Lucien VAISSADE, Laurent CAYREL

Absents : Jean-Pierre VAISSADE, Thierry BRUNEL, Marcel RIEUTORT

Secrétaire de séance : Laurent CAYREL

### Ordre du jour

- Demande de financement au titre de la DETR 2019
- Appels à projets Fonds Cantal Solidaire pour les années 2019-2021
- Section de Laborie - vente d'une parcelle au profit de M. Jean-Noël COUMOUL : décision suite à la consultation des électeurs.
- Saint-Flour Communauté : adoption des compétences facultatives
- Résolution générale du 101e Congrès des maires
- Aménagement carrefour de Gudet : Acquisition emprise foncière
- Aménagement carrefour de Gudet : autorisation de signer le marché
- Questions diverses.

- Approbation du compte rendu de la séance précédente.

*Les élus valident le compte rendu de la réunion du 5 décembre 2018.*

- Demande de financement au titre de la DETR 2019

Les dossiers de demande de subvention DETR 2019 doivent être transmis en Sous-préfecture au plus tard le 18 janvier 2019.

Le maire propose au conseil, de déposer un dossier pour l'aménagement de la voie communale de Gudet.

Il présente le projet réalisé par l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie & Territoires », dont l'estimation des travaux s'élève à 114 459.68 € HT maîtrise d'œuvre comprise.

*Le maire demande au conseil de se prononcer sur le projet présenté.*

*Le conseil municipal, approuve le projet pour les travaux de réfection de la voie communale de Gudet, et décide de solliciter une subvention au taux de 20% au titre de la DETR 2019.*

(Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0)

## M. Jean Pierre VAISSADE entre en salle des séances.

### ➤ Appels à projets Fonds Cantal Solidaire pour les années 2019-2021

Le maire fait savoir que l'assemblée départementale a approuvé la poursuite de l'engagement du Département dans la mise en œuvre du Fonds Cantal Solidaire, ainsi une nouvelle programmation départementale des aides est organisée pour les périodes 2019-2021.

Le maire demande au Conseil de décider des projets à déposer pour les années 2019-2020-2021.

Le conseil municipal décide de programmer les travaux suivants :

2019	2020	2021
Aménagement de la voie communale de Gudet	Travaux de protection et de réhabilitation des captages d'eau potable	Réhabilitation de la conduite d'alimentation en eau potable des villages du Bourg et des Mons.

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

### ➤ Section de Laborie - vente d'une parcelle au profit de M. Jean-Noël COUMOUL : décision suite à la consultation des électeurs.

Le résultat des avis émis par les électeurs de la section de Laborie faisant apparaître que la majorité des électeurs se sont prononcés favorablement sur le projet de vente de la parcelle cadastrée B 500 à M. Jean-Noël COUMOUL, le conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2411-16 du Code Général des Collectivités Territoriales doit à nouveau délibérer.

Le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la poursuite du projet.

Le conseil municipal :

- Se prononce définitivement pour la cession de la totalité de la parcelle B n° 500 à M. Jean-Noël COUMOUL,
- Rappelle que le prix de vente sera de 0.60 € le m<sup>2</sup> soit 2 718 €,
- Rappelle que tous les frais afférents à cette vente seront supportés par l'acquéreur.
- Autorise le maire à signer l'acte de vente à intervenir.

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

### ➤ Saint-Flour Communauté : adoption des compétences facultatives

Le maire fait savoir qu'il a reçu notification de la délibération n°2018-258 du conseil communautaire portant adoption des compétences supplémentaires dites facultatives à l'échelle de Saint-Flour Communauté.

Il fait savoir que, conformément à l'article L.5211-17 du Code général des collectivités

territoriales, chaque commune dispose d'un délai de trois mois, à compter de la date de notification pour délibérer, à défaut d'une délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable.

*Le maire demande au conseil de se prononcer sur cette décision.*

***Le conseil décide de laisser courir le délai prévu de trois mois qui portera l'avis favorable implicite de la collectivité.***

*(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

➤ **Résolution générale du 101e Congrès des maires**

*Le maire propose au conseil de soutenir la résolution générale du 101<sup>e</sup> Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité, présenté le 22 novembre 2018 et adoptée à l'unanimité du bureau de l'AMF.*

***Le conseil soutient la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement.***

*(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

➤ **Aménagement carrefour de Gudet : Acquisition emprise foncière**

*Le maire fait savoir que dans le cadre des travaux d'aménagement de sécurité au carrefour VC de Gudet / RD 65, il y aurait lieu d'acquérir l'emprise foncière.*

*Il fait savoir que M. Jean-Noël COUMOUL, propriétaire de la parcelle D 11 concernée par l'emprise est d'accord pour la vendre à la commune au prix de 0.60 € le m<sup>2</sup>.*

*Il demande au conseil de se prononcer sur cette acquisition.*

***Le conseil municipal :***

- décide d'acquérir la parcelle cadastrée D n°11 appartenant à M. Jean-Noël COUMOUL, pour une superficie totale de 890 m<sup>2</sup> au prix de 0.60 € le mètre carré soit 534 €.***
- précise que les frais de notaire seront à la charge de la commune ;***
- autoriser le maire à signer l'acte notarié à intervenir.***

*(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

➤ **Aménagement carrefour de Gudet : autorisation de signer le marché**

*Il est rappelé que dans le cadre des travaux d'aménagement de sécurité au carrefour VC de Gudet / RD 65, une consultation a été lancée pour un marché de travaux passé en procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.*

*Le maire fait savoir que le maître d'œuvre (CIT) n'ayant pas eu le temps d'analyser les offres, le marché sera attribué lors d'une prochaine séance.*

➤ **Questions diverses**

- Dans le cadre de l'élargissement du chemin d'accès à la parcelle n° A 594 appartenant à M. Pierre BIRON il est décidé de faire signer un accord aux 3 riverains concernés.
- Prévoir tout venant sur le chemin allant vers Chaneyret.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11 heures.

Le Maire  
Robert BOUDON,

Monique DELFAU

Jean-Pierre VAISSADE

Monique LOUVRIER

Christian LAURAIRE

Michel BOUDON

Thierry BRUNEL  
(Absent)

Jean ALBARET

Marcel RIEUTORT  
(Absent)

Lucien VAISSADE

Laurent CAYREL